



Flash CGT

Assemblée Générale du 27 :



L'inquiétude était palpable à l'Assemblée Générale du personnel qui s'est tenue à la salle minute sécurité ce lundi 27 janvier 2020 à 12h.

Les responsables de services et chargés d'affaires qui se sont exprimés ont remonté des points importants et inquiétants :

- Les chargés d'affaires peuvent se retrouver avec des réponses différentes à une même question posée.
- Les chargés d'affaires ont exprimé un manque de clarté dans l'information pour les plans de prévention.
- Le CHSCT n'était pas invité aux visites d'inspections communes

Il a été rappelé à juste titre qu'il ne fallait pas céder au surcroît de travail, à la précipitation, à l'urgence. La précipitation et l'urgence vont à l'inverse de la prévention.

Les salariés engagent leur responsabilité, il ne faut donc jamais signer « seul » un plan de prévention :

- Si quelque chose ne va pas
- Si vous n'êtes pas sûr de vous
- Si vous estimez ne pas être suffisamment formés pour le faire

Il ne faut jamais signer ou accepter de déroger à la sécurité même et surtout en cas d'urgence. Cela a été dit et répété lors de l'AG, souvent ça passe... mais le jour où ça casse... les dégâts sont irrémédiables.

Comment se fait-il que les sous-traitants se plaignent des quantités de documents et de normes qui leurs sont imposées, et que nous soyons aussi mauvais ? N'est-ce pas la preuve qu'il y a un décalage énorme entre l'affichage sécurité mis en avant par la direction et la réalité du travail qui est imposé ?

La CGT précise qu'un « chargé d'affaires » n'est pas un « donneur d'ordre ».

Le donneur d'ordre décide, le chargé d'affaires met en œuvre. Les chargés d'affaires à Verallia n'ont pas le pouvoir de décision. Attention à ne pas confondre car la nuance est essentielle.

Le directeur en personne a rappelé qu'il fallait « faire les choses correctement », que jamais vous ne l'avez entendu dire qu'il fallait « sacrifier des bonhommes pour des bouteilles ».

Le directeur a dit qu'il ne fallait pas hésiter à remonter à son chef les problèmes liés à la charge de travail, les délais...

La revendication doit être de garantir les droits de chacun, que les responsables de services ne puissent pas se retrouver responsables des manquements et des erreurs qui ne lui incombent pas.

Le mieux serait que la décision finale soit validée par le donneur d'ordre, qui par délégation pourrait être l'EHS, avec les moyens en personnel, une formation adéquate et complète, avec du personnel qualifié et des délais suffisants.

Il est important aussi de revenir sur le collectif. En effet, il ne faut pas que le chargé d'affaires, le chef de service reste seul face à la pression qui pourrait lui être mise dessus par une direction qui affiche de beaux et jolis discours, mais qui priorise la productivité au reste.